

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2017 figurent en page 322 du Document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2018 sous le n°D.18-0172.

Le Document de référence 2017 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société (www.natixis.com > Investisseurs et actionnaires > Information réglementée > Documents de référence) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du Document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.